

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du mardi 20 novembre 2018 à 20h00

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO.

Membres représentés : Alain DOMINJON (a donné procuration à Danielle BOCHET).

Membres absents : Patrick ALLARD, Ludovic GROS, Sarah BLAIX, Isabelle DURIEUX.

Date de la convocation : 6 novembre 2018

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 octobre 2018

Secrétaire de séance : Marie-Claude DARBEL

Ordre du jour

- 1- Foncier
- 2- Travaux
- 3- Convention de financement de la salle polyvalente
- 4- Convention de financement du transport scolaire
- 5- Finances
- 6- Personnel
- 7- Questions et informations diverses

1- Foncier

Le cheminement du câble électrique enterré pour le nouveau réservoir court sur deux parcelles, propriétés privées de la Commune. Par conséquent, ENEDIS a établi une convention de servitude de passage qu'il convient de signer.

Vote : 11 Pour

2- Travaux

• Réservoir :

Yves DURBET fait un point sur l'avancée des travaux de construction du réservoir. La partie béton est terminée et les tests d'étanchéité réalisés sont concluants. Il reste les travaux de tuyauterie et le remblai du réservoir pour la mise en service définitive prévue fin décembre.

• Salle polyvalente :

Le Maire présente le rapport de vérification des offres pour le lot 1, « couverture de la salle polyvalente », établi par le maître d'œuvre, Gilles CHARPIN, suite à la commission d'appel d'offres du 09 octobre 2018.

L'entreprise FAVIER présente la solution technique et financière la mieux-disante, avec une variante économique, pour un montant de 144 224 € HT. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché à passer avec cette entreprise.

Vote : 11 Pour

Les appels d'offres ont été lancés avec une remise des offres avant le 14.12.2018 pour les douze autres lots :

- Lot 2 : Maçonnerie - Voirie et réseaux divers
- Lot 3 : Bardage bois extérieurs - Zinguerie
- Lot 4 : Menuiserie bois et agencements
- Lot 5 : Porte automatique
- Lot 6 : Etanchéité
- Lot 7 : Platerie - Isolation - Faux plafonds - Peinture
- Lot 8 : Chapes - Carrelage - Faïence - Sol souple PVC
- Lot 9 : Serrurerie
- Lot 10 : Plomberie sanitaire - Chauffage gaz - Ventilation
- Lot 11 : Electricité
- Lot 12 : Matériel pour office cuisine et bar
- Lot 13 : Equipement de vidéo-projection

Quelques précisions sont apportées concernant le chauffage. Trois chaudières gaz sont prévues pour chauffer un système hydraulique. Les salles du rez-de-chaussée seront dotées de chauffage au plafond et la salle du haut sera desservie par quatre conduits d'air soufflant. Tout l'éclairage sera refait avec des LED. Yves DURBET précise que le début des travaux de la salle polyvalente est fixé au 21 janvier 2019.

• Enfouissement de réseaux rue Saint Martin et rue du Four

Le Maire rappelle que la commune va enfouir les réseaux secs en partenariat avec le SDES qui est maître d'ouvrage. Pendant ces travaux, les réseaux d'eau de la rue du Four seront rénovés avec l'assistance pour la maîtrise d'œuvre du cabinet G-HOME.

Ces travaux sont prévus au cours du 1^{er} trimestre 2019.

• Enrobés

L'entreprise EIFFAGE va intervenir pour réaliser le bicouche de la route de la Fontanette. Elle réalisera également diverses réparations sur l'ensemble de la commune.

3 – Conventions financières salle polyvalente

- Subvention du Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) :

La commune a sollicité l'État pour une subvention pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, sous couvert de TELT via le FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial). Ce fonds est destiné à aider les projets des collectivités locales de la vallée de la Maurienne. Cette demande avait été effectuée avec la première estimation des travaux (800 000 €) et TELT avait acté une aide financière de 105 000 €.

Au vu de la réévaluation à la hausse du montant des travaux et sur conseil de TELT, nous représenteront une nouvelle demande une fois les lots attribués. Le montant en sus de l'aide octroyée sera acté par un avenant. Afin de bénéficier de cette aide, une convention sera signée avec TELT.

Vote : 11 Pour

- Certificat d'Economie d'Énergie

Le Maire propose de signer une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDÉS) afin que celui-ci rédige les dossiers de valorisation des certificats d'économie d'énergie pour le compte de la commune. Ces certificats sont délivrés par les fournisseurs d'énergie qui ont l'obligation d'encourager financièrement les opérations qui favorisent les économies d'énergie tels que les travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Vote : 11 Pour

4 – Convention de financement de transport scolaire

Yves DURBET rappelle que le Département ne finance pas les transports effectués par les élèves sur les trajets périscolaire, cantine ou assistante maternelle.

Afin de favoriser l'accès au service de cantine ou périscolaire, les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal s'engagent, via une convention avec le Syndicat des Pays de Maurienne, à prendre en charge, à part égale pour les 4 communes, le surcoût lié au transport des enfants non ayant droit sur ces types de trajets.

Vote : 11 Pour

5 – Finances

Danielle BOCHET rappelle l'intervention d'une enseignante à l'école pour l'apprentissage de l'Italien. L'académie nous sollicite pour la prise en charge du remboursement de ses frais de déplacement qui s'élèvent à 225€ pour l'année scolaire 2018-2019.

Vote : 11 Pour

Danielle BOCHET informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités de définir par délibération et de façon détaillée, les dépenses qui seront imputées sur l'article budgétaire « 6232 » (fêtes et cérémonies). Elle donne lecture du projet de délibération qui précise les dépenses concernées.

Vote : 11



Repas des Aînés le 25 novembre 2018

6 – Personnel

• Prime de fin d'année

Monsieur le Maire propose de reconduire le principe du versement d'une prime de fin d'année au personnel communal, équivalente à un treizième mois de salaire. Cela représente 12 165 € pour l'ensemble des agents.

Vote : 11 Pour

• Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 18h00. Cette création permet de pallier le départ en retraite anticipée pour invalidité d'un agent technique.

Vote : 11 Pour

• Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Danielle BOCHET rappelle le poste d'adjoint du patrimoine créé récemment. Elle propose d'instaurer le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois des adjoints du patrimoine, comme cela a été fait pour les autres filières du personnel communal. Elle présente le projet de délibération qui mentionne les montants qui peuvent être alloués.

Vote : 11 Pour

7 – Questions et informations diverses

Yves DURBET, nous informe que la préfecture a transmis l'arrêté de création de la commune nouvelle de la Tour-En-Maurienne. Le premier Conseil Municipal de la Tour-En-Maurienne est prévu le 07 janvier prochain à la salle polyvalente d'Hermillon.

Marie-Claude DARBEL donne rendez-vous à tous le samedi 20 janvier 2019, pour le concours de belote du club des Murs mures.

Claude REYNAUD rappelle, suite à une réclamation, que la circulation sur les prés de fauche est formellement interdite sous peine de poursuites.

Dates à retenir :

- 07 et 08 décembre 2018 : Téléthon
- 15 décembre 2018 à 16h à la Médiathèque : Conte musical, proposé par l'association les Arts P'tits Show
- 05 janvier 2019 : Cérémonie des Vœux de la Municipalité à la salle polyvalente
- 12 janvier 2019 : Assemblée Générale de l'Association Communale des Fêtes d'Hermillon.

Enquête Publique Plan de prévention des risques inondation sur les 18 communes entre Pontamafrey et Aussois.

Du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019

Dossier d'enquête publique à disposition dans les mairies des 18 communes concernées dont Hermillon.

Le Commissaire enquêteur reçoit le public à la mairie d'Hermillon le lundi 17/12 de 15h15 à 16h15.

Informations complémentaires auprès de la DDT de Chambéry : ddt-ssr-r@savoie.gouv.fr ou en mairie.